



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 29 janvier 2016

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHANTEREAU, MM., BOURGEOIS, CITRON, GUERINET, MALET, MAMEAUX, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, Michel GUERIN, Conseiller départemental.

Absents excusés :

Bureau : Mme LEVY, MM. BOUVARD, BRUNEAU, FEVRIER, MASSON, PICARD.

Autres personnalités : MMES DUBOIS, Député du Loiret, Mme BEAUDOIN et M. GAUDET, Conseillers départementaux, Mme FAUTRAT, représentant la Commune nouvelle Le Malesherbois, M. TRIVIAUX, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme NOURY, Conseil régional, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 4 décembre 2015
- Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du CDG 45
- Taux de promotion en matière d'avancement de grade pour le personnel titulaire
- Recrutement d'un stagiaire pour le Contrat Global d'Actions Essonne amont
- Préparation du Comité syndical
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les membres du Bureau et fait part des personnes ayant demandé à être excusées, notamment Mme LEVY et MM. BRUNEAU, BOUVARD et PICARD, retenus pour la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) à Orléans.

Mme BEVIERE donne lecture des pouvoirs reçus :

M. BOUVARD donne pouvoir à M. GUERINET,
M. FEVRIER donne pouvoir à M. MALET.

Mme BEVIERE, constatant que le quorum est atteint, passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 4 décembre 2015

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été formulée en amont du Bureau. La Présidente ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du CDG 45

Mme BEVIERE fait état de la nécessité de renouveler la convention liant le Pays au CDG 45 concernant la médecine préventive, comme la plupart des collectivités.

M. CITRON et M. MAMEAUX explique que leur collectivité travaillent avec la MSA sur ce sujet.

Il s'agit ici de renouveler la convention pour une durée de 3 ans.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Taux de promotion en matière d'avancement de grade pour le personnel titulaire

Mme BEVIERE précise qu'il s'agit d'une mise à jour du taux de promotion pour le personnel titulaire. Seule Dieula RICAPET est concernée par cette actualisation au sein du Pays, pour le grade d'Adjoint administratif. Le taux peut être appliqué à 100%.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Recrutement d'un stagiaire pour le Contrat Global d'Actions Essonne amont

Mme BEVIERE indique que les enjeux du guide pour le diagnostic des consommations d'eau potable dans les espaces et bâtiments publics sont importants, car la bonne connaissance des circuits et réseaux d'eau pourront permettre de justifier les 80% de performance attendus par l'Agence de l'Eau, condition pour prétendre à des subventions dans le cadre du Contrat Global d'Actions Essonne amont.

Le recrutement d'un stagiaire est préconisé. La candidature de Mme Lucille GUENARD est proposée aux élus. Elle est titulaire d'un Master II Aménagement et géographie, spécialité gestion de l'environnement (Rennes 2).

Sa mission pourrait débuter au 1^{er} mars 2016. Sa gratification sera de 554 €/mois, soit la somme maximale pour ne pas avoir de charges à payer.

Le stage durera 5 mois.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Préparation du Comité syndical

- Election des délégués représentant la Commune nouvelle Le Malesherbois.

Mme BEVIERE informe les élus que l'élection, point ajouté à l'ordre du jour du Comité syndical, est reportée à une date ultérieure en raison d'incertitudes sur le statut de la Commune nouvelle : peut-on la considérer comme un EPCI, selon l'article 5 de ses statuts ?

En l'état actuel, la Commune nouvelle ne pourrait pas être représentée au Comité syndical. Il conviendrait alors de modifier les statuts du Pays. En parallèle, la Commune nouvelle souhaite adhérer rapidement à une Communauté de communes. Il est donc décidé le report de cette élection, mais de convier les élus du Malesherbois aux réunions, sans droit de vote.

M. TARTINVILLE souhaite que la Commune nouvelle procède à une nouvelle délibération pour le transfert de la compétence SCoT au Pays. Il s'agit d'une sécurité par rapport à la révision du SCoT.

Le Bureau émet un avis favorable sur ce principe.

- E-logement.

Mme BEVIERE précise qu'une animatrice de l'URHAJ fera une présentation de ce dispositif régional au Comité syndical. Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est choisi par la Région comme territoire pilote, pour le Loiret.

- Orientations budgétaires.

Mme BEVIERE évoque quelques thèmes importants qui seront abordés en Comité, comme le Contrat Local de Santé, le Schéma de développement économique, la GPEC T.

En conclusion, le Pays ne prévoit pas d'augmentation des cotisations en 2016, sauf évolution démographique des communes.

Affaires diverses

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h20.

Monique BEVIERE, Présidente